

FORMULAIRE DE



CANDIDATURE

2023 / 11^e ÉDITION

DES TROPHÉES PRO BONO !

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11^e ÉDITION

DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :

barreausolidarite@avocatparis.org avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail

« Candidature Trophées pro bono 2023 »

suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

- Du présent formulaire dûment complété ;

- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;

- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

Me Laura NOMBRET

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Aide juridique aux personnes exilées en Grèce du nord

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil⁽¹⁾:

Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)

Prix SoLo (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)

Prix en équipe (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

L'association Equal Legal Aid (ELA) est une association loi de 1901 fondée en mai 2019 et active depuis janvier 2020. Elle a pour objectifs d'améliorer l'accès au droit et faciliter l'accès à l'assistance d'un avocat pour les exilés présents en Grèce du nord. L'objet statutaire de l'association est de leur apporter une orientation, une information et un accompagnement individualisés dans le cadre de leurs différentes démarches et notamment d'asile. Ce projet de solidarité européenne souhaite apporter aux exilés les informations nécessaires à leur émancipation, la prise de décisions éclairées et l'exercice effectif de leurs droits humains.

Avec le soutien de juristes, d'avocat·es internationaux·ales et nationaux·ales et d'élèves-avocat·es, formé·es aux problèmes juridiques rencontrés en Grèce continentale, l'association met en œuvre un programme de services juridiques en présentiel et à distance, combinant des activités de sensibilisation

(maraudes et permanences juridiques) et des consultations individuelles. Cette aide juridique gratuite et rigoureuse s'étend de l'enregistrement de la demande d'asile à l'épuisement des voies de recours.

Notre programme d'assistance juridique pro bono se veut inclusif, facilement accessible, émancipateur et complet, conformément aux valeurs de l'association. Ce programme implique :

- **l'orientation** avant et pendant la procédure d'asile : information sur le droit d'asile en Europe et la procédure d'asile en Grèce et la réglementation européenne ; éventuellement facilitation des échanges avec les autorités ;
- **la détection** : repérage et accompagnement juridique des personnes vulnérables ou ayant des besoins particuliers ;
- et **l'accompagnement individualisé** : aide au montage des dossiers de demandes d'asile et préparation aux entretiens, accompagnement juridique pour les demandes de réunification familiale et/ou de visa, représentation lors de procédures contentieuses (appels de 1ère et 2ème instance) et demande de réexamen.

En plus du soutien juridique pro bono qui est apporté aux personnes déplacées, le programme de l'association comporte également les grands axes suivant :

- **Plaidoyer et sensibilisation** de l'opinion publique au droit fondamental à l'asile et aux atteintes qui lui sont portées ;
- Développement et renforcement des **échanges et partenariats** stratégiques en Grèce et en Europe.

Activités déployées par ELA en 2023

Plus concrètement, notre équipe informe, conseille et représente les demandeurs d'asile à travers :

1. Les maraudes juridiques : l'association organise des maraudes dans la périphérie de Thessalonique en même temps que les distributions de repas, une fois par semaine.

2. Les permanences juridiques : l'association organise des permanences juridiques plusieurs fois par mois à proximité de camps de réfugiés, et dans les locaux mis à sa disposition par ses partenaires.

3. L'assistance juridique : l'association organise des consultations individuelles, au cours desquelles sont traitées les demandes de renseignement et d'accompagnement en matière d'asile, de réunification familiale ou plus ponctuellement de demandes de titre de séjour ou de visa.

4. Le montage des dossiers d'asile et l'accompagnement : Suite aux réformes successives de la procédure d'asile opérées en Grèce ces 4 dernières années, l'entretien de demande d'asile est devenu la clé de voûte de la procédure. Lors de cet entretien, les demandeurs d'asile doivent expliquer dans le détail les raisons de leur exil, afin que les autorités puissent ensuite statuer sur la demande. En cas de décision de rejet, les chances d'obtenir l'asile en appel sont extrêmement faibles : seulement 6% des demandes en appel font l'objet d'une décision d'octroi de la protection internationale ou subsidiaire. Les demandeurs ne sont plus invités à témoigner en appel et ne peuvent pas compléter le récit initialement soumis. Il en résulte que le premier entretien est déterminant et qu'une préparation en amont est indispensable. Cette préparation est l'occasion d'expliquer ce qu'est l'asile, sous quelles conditions il est octroyé, de passer en revue avec les demandeurs les raisons de leur exil et les aider à rassembler les pièces justificatives permettant d'appuyer leur demande. Les préparations sont au cœur des activités d'ELA.

5. Préparation à l'entretien d'admissibilité de la demande d'asile : depuis juin 2021 et la désignation de la Turquie comme pays tiers sûrs pour les demandeurs d'asile afghans, syriens, somaliens, pakistanais et bangladais, l'association prépare également les personnes à l'entretien d'admissibilité de leur demande d'asile. Comme les préparations à l'entretien d'éligibilité, les préparations à l'entretien d'admissibilité nécessitent plusieurs séances en présence d'un avocat/juriste et d'un interprète.

6. Représentation devant les tribunaux et procédures judiciaires : les avocates grecques consultantes habituelles de l'association sont chargées des dossiers contentieux de l'association, c'est-à-dire des dossiers en appel de première et seconde instance au Comité d'Appel et à la Cour administrative d'appel,

ainsi que des procédures contentieuses parallèles qui peuvent survenir en marge d'une procédure d'asile.

En complément de ces activités et toujours pour faciliter la prise de contact, ELA tient une **ligne d'assistance téléphonique gratuite**, joignable tous les jours ouvrables de 9h à 18h, où les personnes demandeuses d'asile peuvent entrer en contact direct avec des avocats et juristes. Plus de 200 personnes ont été assistées via cette hotline en 2022. En 31 mai 2023, 242 personnes avaient déjà contacté ELA via cette hotline, soit une augmentation de 180% des requêtes, largement imputable au délitement du tissu associatif local.

En outre, l'association consacre des efforts constants au développement organisationnel de la structure et à la pérennisation du projet.

Impact de l'action de ELA

En fournissant une aide juridique, notre projet poursuit un double objectif :

- Soutenir **individuellement** les demandeurs d'asile vulnérables tout au long de ce processus difficile, leur fournir les meilleurs services juridiques possibles et les outils nécessaires pour leur permettre de comprendre le processus et d'y participer activement, plutôt que de le subir. Nous avons à cœur de contribuer à briser le cycle de la dépendance et à autonomiser les demandeur·ses.
- **Collectivement**, nous nous attaquons aux causes profondes du déclin systémique de l'asile en Europe en faisant progresser les droits des demandeurs d'asile en défendant leurs intérêts au niveau européen, devant les tribunaux par le biais du contentieux stratégique et du plaidoyer.

ELA dispense un programme de services juridiques parmi les plus exhaustifs en Grèce du Nord:

- tout d'abord, grâce à son **champ d'intervention élargi** : ELA est l'une des rares organisations à ne pas filtrer les demandes d'assistance juridique en fonction du sexe, de l'âge ou de l'orientation sexuelle. Notre projet a actuellement le champ d'intervention le plus large de la région dans le domaine du droit d'asile et de l'assistance juridique, lui permettant d'orienter, assister, accompagner et représenter ses bénéficiaires devant les autorités de l'asile à toutes les étapes de la procédure. ;
- ensuite, grâce à son **équipe relativement nombreuse et mixte**, composée d'avocat·es et juristes grecs et internationaux, qui confère à notre travail adaptabilité, crédibilité et fiabilité ;
- enfin, grâce à sa **taille relativement modeste et à la pluralité de ses sources de financement**. En multipliant ses financeurs et en n'utilisant pas de fonds publics, notre association espère gagner en résilience tout en protégeant sa liberté d'action et d'expression.

Ces trois spécificités font d'ELA une structure unique dans le paysage associatif local. C'est notre positionnement stratégique en 2023/2024, un positionnement qui, nous l'espérons, nous permettra de défendre non seulement les personnes que nous assistons mais aussi l'esprit et la lettre des conventions internationales régulièrement violées.

En 2022, grâce à une équipe et des moyens renforcés, ELA a maintenu et consolidé son programme d'assistance juridique à destination des personnes demandeuses d'asile. L'association a accompagné **503 personnes demandeuses d'asile**, fourni **738 consultations individuelles** dont 154 sessions individuelles de préparation aux entretiens d'asile. Grâce à l'élargissement du champ d'intervention de notre structure, notre équipe a pu prendre en charge 361 procédures, réparties à toutes les étapes de la demande d'asile, de l'enregistrement de la demande aux appels à la cour. Proposer un accompagnement complet, tout au long de la demande d'asile, même en cas de rejet, est un atout majeur du projet.

De janvier à mai 2023, notre association a soutenu **139 nouveaux bénéficiaires**, originaires de 26 pays et majoritairement d'Afghanistan et d'Afrique de l'Ouest et centrale. Notre équipe a initié 114 procédures et fourni **296 consultations individuelles**.

Notre équipe poursuit un autre la réalisation de son plan de plaidoyer via le **contentieux stratégique**, la **documentation des atteintes au droit d'asile** et la **rédaction de raports** et contributions ciblées à destination des organisations internationales et des institutions. Notre association vient par exemple de

soumettre un rapport à la commission affaires étrangères de l'Assemblée Nationale ainsi qu'une contribution écrite au Conseil de l'Europe. Un recueil des décisions obtenues en appel par les avocat.es de notre association est en cours de rédaction, pour une publication en juillet 2023 en grec et anglais.

En 2024, nous prévoyons de renforcer et d'étendre notre programme en maintenant notre activité principale d'assistance juridique à tous les demandeurs d'asile et en augmentant notre capacité de plaidoyer et sa portée.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Comme expliqué précédemment, notre programme d'aide juridique de l'association s'adresse aux **personnes déplacées** séjournant ou résidant dans le nord de la Grèce, dans et autour de Thessalonique, la capitale régionale.

Outre le fait qu'un grand nombre d'organisations a périclité voire disparu ces deux dernières années, avec pour conséquence la raréfaction des services accessibles aux personnes demandeuses d'asile, les structures existantes ont un champ d'intervention limité généralement au soutien de cas vulnérables ou jugés prioritaires (tels que les mineur·es non accompagné·es, les personnes victimes de violences de genre, etc). Or et d'une part, de nombreux cas sensibles ne sont pas identifiés ni suivis comme tels. En outre, les personnes exilées en attente de l'enregistrement de leur demande d'asile ou dont la demande a été rejetée sont exclues des services de ces structures, car sans-papiers. Enfin, il n'existe plus à ce jour dans le nord de la Grèce de programme universel à destination des personnes déplacées. C'est pourquoi l'association a fait le choix d'un champ d'intervention large, sans critère de sélection, conformément à sa vision d'une aide juridique de qualité, accessible à tous, sans discrimination.

Pour assurer un **accès inconditionnel et universel à l'aide juridique**, le programme cumule prestations juridiques dans ses locaux et activités de proximité. L'emplacement des activités détermine souvent le public-cible, qu'il s'agisse de sans-papiers, de personnes demandeuses d'asile enregistrées, de familles. En pratique, notre équipe est amenée à assister une grande variété de profils, y compris des personnes vulnérables (victimes de torture, mineurs isolés, LGBTQI+, femmes victimes de violences sexuelles, etc.), les besoins juridiques variant considérablement d'une personne à une autre.

Pour les raisons précédemment évoquées, une attention particulière est en outre portée aux groupes suivants :

- Les personnes déplacées victimes de discrimination en raison de leur nationalité ou sur lesquelles pèse une présomption de migration à caractère économique,
- Les personnes déplacées ne présentant aucun signe extérieur de vulnérabilité ou de priorité ou ne correspondant pas au « profil type du réfugié » (hautement subjectif),
- Les personnes marginalisées ou exclues : sans-papiers, sans-abri ou demandeur·ses d'asile vivant dans des lieux isolés, illettrées ou illectrées.

L'association entend apporter une aide juridique pro bono à environ 550 bénéficiaires de janvier à décembre 2023 sur la base de l'activité des années précédentes.

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Désireuse de me spécialiser en droit des étrangers et droit d'asile, j'ai réalisé mon PPI, au sein d'une association intervenant au centre de rétention à Paris défendant l'accès et le droit à l'information juridique pour toutes et tous. J'y ai fait la connaissance de Domitille NICOLET, ancienne coordinatrice de projet d'ELA (elle-même ayant décidé de s'omettre du Barreau de Paris pour intervenir en CRA). Cette expérience, mon expertise du très controversé règlement dit "Dublin III" en sus de mes activités bénévoles avec le bus de la solidarité et la permanence inter-associative à la chapelle, ont accentué mon désir de porter et défendre la voix des exilé·es, et ce partout en Europe. Il a donc été naturel pour moi d'accepter de soutenir l'association ELA et de rejoindre son CA, composé de consoeurs, également avocates en France. Cet investissement me

permet de concilier les impératifs d'urgence de l'aide juridique aux portes de l'Europe à une vision solidaire et collective de mon engagement.

En tant que membre du CA, j'interviens en soutien administratif à la gestion et au développement de l'association. Je suis également impliquée dans l'orientation stratégique du projet et plus ponctuellement, dans la promotion de ses actions en France et à Paris, où j'exerce en tant qu'avocate en droit des étrangers.

⁽¹⁾ 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.